



# La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE A L'ÉCONOMIE, A LA FORMATION, A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A L'INNOVATION

Direction de la Formation  
Et de l'Orientation

Votre interlocuteur : Béatrice LAMY  
Responsable d'unité accompagnement vers l'emploi  
Tél. : 04 26 73 41 36

Réf. : S2404-01874

Objet : Evolution sur les modalités d'attribution de  
l'aide financière au permis de conduire

A l'attention des auto-écoles de la  
région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil régional, le **14 MAI 2024**

Madame, Monsieur,

Depuis octobre 2020, la Région participe à hauteur de 200 € au financement du permis de conduire B pour les jeunes de 18 ans, résidant en Auvergne-Rhône-Alpes et étant en cours de formation (permis non-obtenu) dans une auto-école de la région.

Au vu du changement de la réglementation liée à l'âge minimal pour l'obtention du permis de conduire B qui est aujourd'hui de 17 ans, **la Région a décidé de faire évoluer les modalités d'attribution de son aide financière de 200 € et d'abaisser l'âge des bénéficiaires à 17 ans au lieu de 18 ans.**

Cette nouvelle modalité interviendra pour **toutes les demandes d'aide financière qui seront déposées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024**.

Les autres critères d'attribution restent inchangés. Pour être bénéficiaire de l'aide de 200 € de la Région, il faudra donc, **à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024** et au moment du dépôt de la demande :

- Être âgé de 17 ans ;
- Résider en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Être toujours en cours de formation pour le permis B dans une auto-école de la région.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice

Mathilde BAREGES

